

Effectif légal du Conseil Municipal : 23  
Nombre de membres en exercice : 16  
Quorum : 8  
Nombre de membres présents : 12

Secrétaire de séance : **Mme Elisabeth LOUIS**

Le **Vingt Sept Mars Deux Mille Vingt Trois**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 Février 2023 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY, M. Guillaume GILLES - Adjoints

Mme Fanny ABRIAT – Conseillère Municipales déléguée

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Pascal DARDILLAC, M. Aurélien TESTIER formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

**Excusé avec pouvoir :** Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

<b>MANDANT</b>	<b>MANDATAIRE</b>
Mme Michelle ECLERCY	Mme Stéphanie VERRIER

**Excusé sans pouvoir :** M. Laurent LANCEREAU

**Absents :** M. Franck HUET, Mme Virginie SILLARD.

**Assistaient également à la séance :** M. MÉRAL – Directeur Général des Services,  
Mme DORAT – Assistante de direction  
Mme Aurélie SOREAU - Comptable

Madame Elisabeth LOUIS est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 Janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2022.

**En fonctionnement,** les dépenses s'élèvent à **2 246 349.16 Euros** et les recettes à **2 604 461.17 euros**, soit un excédent de **358 112.01 Euros**.

Après la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2021 de **412 753.93 Euros** le résultat de clôture de fonctionnement est positif de **770 865.94 Euros**.

**En investissement,** les dépenses s'élèvent à **1 187 396.11 Euros** et les recettes à **1 056 167.73 Euros**, soit un déficit de **131 228.38 Euros**.

Après la reprise du déficit d'investissement de 2021 de **233 046,14 Euros**, le résultat de clôture est de moins **364 274.52 Euros**.

Après cette présentation, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel GOURJAULT, doyen de la séance et sort de la salle.

Monsieur GOURJAULT remercie Monsieur le Maire pour la clarté de la présentation de ce compte administratif et souligne la bonne gestion quotidienne qui apporte ces résultats. Ce compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération :**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2022**.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal :

- Constate aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser : **46 000 €**
- Vote à l'unanimité le Compte Administratif **2022** de la Commune,
- Arrête les résultats définitifs,
- Approuve :
  - le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+ 770 865.94 €**
  - le résultat cumulé de la section d'investissement soit **- 364 274.52 €**

Après avoir entendu cet exposé de Monsieur le Maire qui sort de la salle et qui ne participe pas au vote, le Conseil Municipal approuve, avec 12 voix Pour, ce Compte Administratif **2022**.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion proposé par le Comptable Public.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **+ 770 865.94 Euros** et le résultat cumulé de la section d'investissement est de **- 364 274.38 Euros**.

Les résultats sont identiques avec ceux du Compte Administratif 2022.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation qui est faite de rendre compte au Conseil Municipal de la comptabilité du payeur, aux termes des articles 51 au 54 de la loi du 2 mars 1982.

Monsieur le Maire rappelle que contrairement au compte administratif qui ne retrace que l'exécution des opérations annuelles inscrites au budget, le compte de gestion tenu par le Comptable retrace une comptabilité beaucoup plus précise.

Le compte de gestion décrit ainsi non seulement les mandats et titres émis par l'ordonnateur, mais également :

- Le patrimoine (actif et passif),
- L'endettement (état de la dette),
- Le niveau de trésorerie de la Collectivité (compte 515),
- Les titres de recettes émis, non recouverts (impayés),
- Les mandats émis, non réglés (délais de paiement).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice **2022** par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuve :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+ 770 865.94 €**
- le résultat cumulé de la section d'investissement soit **- 364 274.52 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 13 voix pour ce Compte de Gestion **2022**.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DANS LE BUDGET 2023**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de reprendre les résultats 2022 pour les affecter dans le futur Budget Primitif 2023.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

#### **Les affectations des résultats 2022 sur le budget 2023 sont les suivantes :**

- Recettes de fonctionnement : **360 591.91 €**
- Dépenses d'investissement : **364 274.38 €**
- Recettes d'investissement : **410 274.38 €**

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	2 246 349.16 €
Recettes	2 604 461.17 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>+ 358 112.01 €</b>
<b>Report 2021</b>	<b>+ 412 753.93 €</b>
Résultat de clôture	<b>+ 770 865.94 €</b>
<b>Investissement</b>	
Dépenses	1 187 396.11 €
Recettes	1 056 167.73 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>- 131 228.38 €</b>
<b>Report 2021</b>	<b>- 233 046.14 €</b>
Résultat de clôture	<b>- 364 274.52 €</b>
<b>Investissement capitalisé</b>	
Résultat de clôture investissement	- 364 274.52 €
Résultat des RàR	- 46 000.00 €
Financement supplémentaire (1068)	<b>- 410 274.52 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	
Résultat de fonctionnement	+ 770 865.94 €
Résultat d'investissement (001)	- 410 274.52 €
Excédent global reporté (002)	<b>+ 360 591.42 €</b>

### Les affectations des résultats 2022 sur le budget 2023 sont les suivantes :

- Recettes de fonctionnement : **360 591.42 €**
- Dépenses d'investissement : **364 274.52 €**
- Recettes d'investissement : **410 274.52 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 13 voix Pour cette affectation des résultats.

### VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la préparation du budget primitif 2023 n'a pas montré un besoin significatif d'augmentation de la fiscalité locale. Il rappelle par ailleurs que la commune a un taux relativement bas par rapport aux communes voisines de la communauté urbaine mais également par rapport aux communes de la même strate. Les informations nationales évoquent en revanche une majoration des bases locatives d'environ 7,1 %. De fait il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année 2023

Monsieur le Maire rappelle le projet de budget **2023** avec les taux 2022 non changés en 2023 et les bases 2022 pour l'instant, le produit 2023 sera :

	<b>Taux 2021</b>	<b>Base 2021</b>	<b>Produit 2021</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	30.49 %	3 879 836 €	1 182 962 €
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	34,65 %	65 700 €	22 765 €
			<b>1 205 727 €</b>

### Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la préparation du budget primitif 2023 n'a pas montré un besoin significatif d'augmentation de la fiscalité locale. Il rappelle par ailleurs que la commune a un taux relativement bas par rapport aux communes voisines de la communauté urbaine mais également par rapport aux communes de la même strate. Les informations nationales évoquent en revanche une majoration des bases locatives d'environ 7,1 %. De fait il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année 2023

En se basant pour l'instant sur les bases réelles 2022, et avec le maintien des taux 2022 sur le budget 2023, le produit global serait le suivant :

### Les taux 2023 proposés sont donc :

- ✓ Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **30.49 %** avec une base prévisionnelle de **3 879 836 €** soit un produit de **1 182 962 €**,
- ✓ Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **34.65 %** avec une base prévisionnelle de **65 700 €** soit un produit de **22 765 €**.

Le produit fiscal attendu est de **1 205 727 €**.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'approuver les taux des taxes locales pour 2023 sur la base de :
  - ✓ **30.49 %** pour la Taxe Foncière Bâti
  - ✓ **34.65 %** pour la Taxe Foncière Non Bâti
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente l'état d'endettement et les grandes orientations du Budget Primitif **2023**.

Le budget de fonctionnement proposé s'équilibre en dépenses et recettes à **2 966 538 €** (rappel 2 923 148 € en 2022).

Le budget d'investissement proposé s'équilibre lui en dépenses et recettes à **1 526 981 €** (rappel 1 912 810 € en 2022), soit un budget global 2023 de : **4 493 519 €** (contre 4 835 958 € en 2022).

Les principaux programmes d'investissement sont :

- ✓ Acquisitions foncières : Immeuble Rullier et emprises de parcelles pour les voies douces
- ✓ École maternelle : Rénovation de la salle des activités et sécurisation du portail
- ✓ Domaine de Givray : Début de l'isolation générale du bâtiment
- ✓ Médiathèque : Reprise des plafonds
- ✓ Église : Restauration de la porte
- ✓ Voies douces : Aménagement de la voie vers le Granit et début de la voie vers Mirande
- ✓ Presbytère : Remplacement des ouvrants Sud
- ✓ Pumptrack : Aménagement du pumptrack
- ✓ Nettoyage des candélabres de certaines rues,
- ✓ Communication : Acquisition d'un panneau de communication
- ✓ Acquisition d'un minibus pour le Centre de Loisirs de Givray
- ✓ Aménagement et mise aux normes de l'immeuble de l'antiquaire
- ✓ Isolation de l'immeuble Barbault
- ✓ Aménagement de la Grange aux Moines

Monsieur le Maire présente quelques statistiques sur les différents investissements entre 2008 et 2022. En 15 ans, c'est environ 760 000 € par an ont été investis.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du budget primitif **2023**.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **2 966 538 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 526 981 €**

Soit un budget total de **4 493 519,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce budget primitif **2023**.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

### **PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES**

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

Monsieur Éric COUSIN informe que sa commission aura lieu le 27 Mars prochain. Le début des travaux de la voie douce vers le Granit est prévu aux alentours du 20 Mars 2023. Le chantier débutera par les travaux d'alimentation en eau potable réalisés par GRAND POITIERS.

Les plantations de la Rue Saint-Paul et à l'emplacement des anciens garages de la Rue Clément Péruchon seront réalisées prochainement.

GRAND POITIERS va travailler sur l'aménagement de la voirie entre la sortie du parking Pannonhalma et le carrefour de la Pharmacie.

Pour les travaux de Givray, la commission est en attente de l'estimation des travaux à réaliser suite à l'audit énergétique (isolation, remplacement des ouvrants, étude géothermique).

Il informe que le GRAND POITIERS étudie la possibilité d'installer une chaudière à plaquettes au Gymnase et celle-ci pourrait être mise en commun avec les locaux de l'école maternelle.

Monsieur Guillaume GILLES informe que les devis pour l'aménagement du futur local du café associatif sont à l'étude.

Pour la partie communication, le prochain bulletin municipal doit paraître début Avril. Des devis complémentaires sont attendus pour l'installation d'un panneau d'information en centre bourg.

Pour la partie animation, il informe que la fête de la Plage aura lieu le Samedi 24 Juin 2023 et sera organisée par le Syndicat de la Filature, le Fil d'Animation et de nombreuses associations. Cette année, le comité de jumelage Ligugé/Sonning organisera un bric à brac devant l'étang de la Filature. De nombreuses activités auront lieu tout au long de la journée (concours de pêche, randonnées pédestres,

initiation au tir à l'arc, courses en paddle géant, activités sportives...) et cette journée se terminera par un grand feu d'artifice tiré sur le plan d'eau et un grand concert dansant.

Il annonce que la guinguette éphémère reviendra sur le parc de Sonning tous les vendredis soirs à compter du 30 Juin 2023. Les sanitaires de l'épicerie sociale seront ouverts à cette occasion.

Il informe également que le Festival des Arts Buissonniers aura lieu au parc de Sonning le 8 Juillet 2023 (musiques classique et jazz et arts populaires).

Il annonce que le marché des producteurs organisé par la Chambre d'Agriculture de la Vienne aura lieu le Samedi 10 Juin 2023 au Domaine de Givray.

Madame Fanny ABRIAT rappelle que la commission sport et vie associative a rencontré toutes les associations sportives dans le cadre de l'étude des demandes de subventions. Celles-ci seront présentées lors du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni trois fois depuis sa mise en place en Janvier 2023. Il propose un concours photo ouvert à tous dès 6 ans sur le thème « mon petit coin de nature à Ligugé », ainsi qu'une journée multisports le 1<sup>er</sup> Juillet 2023 au Gymnase Jean-Paul Gomez à Ligugé.

Elle informe que le Fil d'Animation organise le Samedi 29 Avril 2023 les Folympiades au Domaine de Givray de 14 heures à 18 heures et seront suivies par une soirée organisée par les commerçants.

Madame Stéphanie VERRIER informe que depuis le 21 Février 2023, une aide aux devoirs est proposée aux enfants de l'école élémentaire restant en garderie le soir. 5 bénévoles dont Mesdames BETOULLE et MARTIN apportent leur aide. Madame VERRIER remercie ces bénévoles. Les premières séances se sont bien déroulées avec l'accueil de 13 enfants.

Elle déplore cependant la fermeture d'une classe de l'école maternelle à la rentrée de Septembre 2023. A la rentrée, une soixantaine d'enfants sont attendus en maternelle (22,3 enfants par classe).

Monsieur Bernard MAUZÉ rappelle que l'inauguration de l'épicerie sociale et du vestiaire des 4 saisons aura lieu le vendredi 3 Mars 2023 à 18 heures.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire informe que lors de la conférence des Maires, il a été acté l'achat d'un logiciel pour répertorier les routes et prévoir un prévisionnel de travaux (coût 100 000 Euros). Les communes devront payer 50 Euros par kilomètre. Il déplore que les ouvrages d'art n'ont jamais été financés, il est donc proposé de prévoir 4,5 % sur le Plan Pluriannuel d'Investissement ce qui représente 400 000 Euros pour un budget total de réparation des ouvrages d'art de 20 millions d'euros.

### **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

- Devis signé de **5 447 €** auprès de l'**ESAT de Saint-Benoit** pour l'entretien des espaces verts autour du Domaine de Givray,
- Devis signé de **6 528 €** auprès de l'**ESAT de Saint-Benoit** pour l'entretien des espaces verts autour des Iles de Pont,
- Devis signé de **3 751 €** auprès de l'**ERTI de Poitiers** pour le calorifugeage des tuyaux dans les bâtiments communaux,
- Devis signé de **1 670 €** auprès de **Nature Paysage de Coulombiers** pour des plantations rue du Bois de La Loge,
- Devis signé de **306 €** auprès de **MILEE de Poitiers** pour la distribution du bulletin municipal.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente Madame Aurélie SOREAU, nouvel agent communal au service comptabilité. Il lui souhaite la bienvenue.

## REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements reçue de Monsieur Thierry JOLY nouvel habitant de Ligugé.

Madame Stéphanie VERRIER, Monsieur COUSIN, Monsieur GOURJAULT et Monsieur MAUZÉ remercient les services techniques et administratifs pour tous les travaux effectués au cours de l'année.

Monsieur Pascal DARDILLAC remercie les services techniques pour leur aide pour l'installation des structures dans le cadre de la course pédestre le 25 Février 2023 organisée par SMARVES CLAIN ATHLÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Secrétaire de Séance

Élisabeth LOUIS



Le Maire

Bernard MAUZÉ

